



SARL AGENCE AWELTY

Conditions générales de vente

ART. 1 : Objet des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la SARL Agence Awelty fournit ses prestations de services et autres produits à ses clients.

L'accord du devis implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales de vente. Les conditions particulières présentées sur les devis ou imposées par les conditions générales de ventes de services tiers priment sur les présentes conditions générales de vente.

ART. 2 : Définition

L'agence : SARL Agence Awelty, société à responsabilité limitée Agence Awelty, dont le siège social est au 19 rue Lamartine à Amiens (80000), RCS Amiens 79413808100011, Code APE 6201Z

Client : personne physique ou morale signataire d'un bon pour accord sous format papier ou électronique à partir d'un devis

Services : prestations de toute nature effectuées par la SARL Agence Awelty pour le compte du client

Fournisseur : toute personne physique ou morale auprès de laquelle l'Agence Awelty souscrit tout contrat dont l'objet est en rapport avec ou découle des services.

ART. 3 : Les services proposés par l'agence

Création de site internet vitrine à partir du CMS e-monsite ou d'autres CMS
Création de site internet e-commerce à partir du CMS e-monsite ou d'autres CMS
Création de site internet et e-commerce, extranet, intranet et e-commerce sur mesure (framework)
Création d'applications métiers en ligne
Création d'applications mobiles,
Webmastering de site internet,
Création de contenus pour les sites, réseaux sociaux et tout support de communication numérique,

Création d'identités graphiques numériques et print,
Création de logos,
Création de plaquettes et brochures imprimées,
Création de kit papeterie (papier en-tête, suite, carte correspondance, carte de visite),
Conseil en stratégie de communication,
Conseil e-marketing et développement de e-réputation,
Réalisation de campagnes publicitaires en ligne,
Réservation et gestion de nom de domaine,

Prise de vue, photographie et captation vidéos, montage,
Réalisation d'animations en motion design,
Réalisation de cahiers des charges,
Audit concurrentiel de référencement,

Audit concurrentiel sur les réseaux sociaux,
Animation de réseaux sociaux et communauté web (community management),
Hébergement via différents fournisseurs externes.

ART. 4 : Conditions d'accompagnement par l'Agence Awelty

1. Prise de contact

Suite à votre sollicitation par mail, par formulaire de contact, par téléphone ou par contact direct, nous organisons un premier rendez-vous téléphonique, en visioconférence ou en présentiel dans nos locaux pour que vous puissiez nous présenter votre projet, vos attentes, vos objectifs, votre budget prévisionnel. Dans l'idéal, nous attendons de votre part un cahier des charges ou un brief écrit.

2. Proposition de devis

Suite à ce premier échange nous vous envoyons un devis détaillé comportant éventuellement des options. Pour les projets qui le nécessitent, nous rédigeons une note de cadrage qui détaille les aspects de notre réponse : fonctionnalités, technologie, méthodologie d'accompagnement, budget prévisionnel et rétro-planning le cas échéant. Après échanges, cette note donnera lieu à un devis précis. Nos devis sont valables 1 mois à compter de la date d'émission.

3. Devis accepté / acompte / facture intermédiaire

L'acceptation du devis se fait via l'envoi de votre bon pour accord (devis signé accompagné du cachet de votre entreprise). Une fois le devis accepté nous nous mettons d'accord sur la date de début de projet. Le versement d'un acompte est une condition préalable au démarrage de notre accompagnement.

Toute prestation inférieure à 1 000 euros HT fait l'objet d'un paiement total à la commande.

Pour les autres montants et sauf accord contraire, les acomptes sont de :

- 50% du montant de la prestation HT jusqu'à 10 000 euros HT de devis global,
- 30% du montant de la prestation HT jusqu'à 25 000 euros HT de devis global,
- 20% du montant de la prestation HT d'un montant supérieur.

Pour les prestations longues (supérieures à 20 jours de travail), il pourra être demandé le règlement de factures intermédiaires, dans la limite de 90% du montant total de la prestation. Le solde étant dû à la finalisation effective de la prestation.

Certaines prestations peuvent être découpées en plusieurs étapes ou en sprint de développement. Sauf accords particuliers, les dispositions ci-dessus s'appliquent aux étapes et sprints envisagés alors comme des prestations indépendantes.

4. Mise en route du projet

Au lancement du projet, nous vous présentons l'équipe chargée de votre projet, en particulier votre correspondant principal, les outils et les règles de communication et de suivi de projet.

Si le projet le nécessite, nous débutons par la rédaction d'un schéma fonctionnel ou d'un cahier de spécifications techniques.

Le cas des sprints. Un sprint est une période de 10 jours consécutifs de travail d'un ou de plusieurs collaborateurs de l'agence permettant de faire avancer un projet à partir d'un programme de tâches à

réaliser. Le mise en route d'un sprint passe par une réunion de programmation du sprint, l'écriture des user stories et l'évaluation du temps à consacrer à chaque tâche.

5. Maquette / story board

Lorsque votre projet le nécessite, nous débuterons notre accompagnement par la production d'une maquette de la page d'accueil de votre site ou de votre application, puis de pages clés, d'un premier jet de visuels ou par la création d'un story board accompagné d'une proposition graphique.

Cette étape est précisée dans le devis ou la note de cadrage.

Différents échanges nous permettront d'arriver à une proposition qui vous convienne. Après avoir obtenu votre accord écrit, nous passons aux étapes suivantes : intégration, déclinaisons sur les autres pages, mise en forme de votre animation ou de votre brochure.

6. Suite de l'accompagnement

L'accompagnement prévu se poursuit comme prévu au démarrage de la prestation, avec des points d'étapes par mails ou via les outils de communication dédiés au projet. Des moments de relecture et de validation intermédiaires seront régulièrement organisés, suivis de phases de correction le cas échéant. La méthodologie de relecture ou de tests est précisée pour chaque projet.

Sauf dispositions contraires ou prestations spécifiques sur ce sujet, textes et illustrations sont fournis par le client sous format électronique adapté, sans fautes d'orthographe. Le client s'assure d'en avoir les droits d'exploitation et de diffusion sur les supports concernés (affichage, brochure papier, diffusion numérique).

7. Validation, mise en production et facture de solde

L'accompagnement se termine par une phase de relecture finale ou de tests. Après avoir reçu par écrit votre bon pour accord à la diffusion ou à la mise en production, le projet sera finalisé selon les conditions prévues par le projet.

Une facture de solde est alors adressée au client, à régler dans les délais précisés. Un retard de paiement ou le non-paiement de cette facture autoriserait l'agence à couper l'accès aux services concernés.

A noter :

- Les devis, notes de cadrage et autres documents transmis par un collaborateur de l'agence demeurent la propriété de l'agence et ne peuvent être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit.
- Nous nous réservons la possibilité de refuser toute demande non conforme aux conditions ci-dessous ou pour toute autre raison technique ou indépendante de notre volonté.
- Tout défaut de paiement de la part du client entraînera la résiliation automatique du contrat engagé. Tout contrat accepté et réglé ne peut prétendre à aucun remboursement.

ART. 5 : Promotions des créations

Sauf dispositions contraires écrites, l'agence pourra diffuser toute création réalisée à des fins de « présentations de créations » sur tout type de support sans limitation de durée, d'un commun accord avec le client, par e-mail.

Sauf dispositions contraires écrites, ou mentions particulières inscrites sur le devis et/ou la facture client, la mention "Réalisation : Agence Awelty (awelty.fr)", ou une mention équivalente, est apposée sur les créations papiers ou numériques réalisées.

ART. 6 : Référence aux clients

Le Client autorise l'agence à mentionner son nom ou sa dénomination sociale à titre de références aux fins de sa propre promotion commerciale.

ART. 7 : Modification de la demande initiale par le client

Les modifications de demande initiale feront l'objet d'un devis complémentaire ou d'un devis de remplacement si elles entraînent une intervention d'une durée excessive par rapport au délai nécessaire à la réalisation des prestations initialement prévues.

La fourniture de fichiers utiles au projet (texte, illustration, liste de données...) dans un format non adapté ou de mauvaise qualité et nécessitant un traitement non prévu pour les rendre exploitables dans le cadre du projet pourra donner lieu à un nouveau devis.

Tout service complémentaire non prévu dans le schéma fonctionnel initial ou le cahier des spécifications validé par le client fera l'objet d'un devis.

ART. 8 : Propriété intellectuelle

1. Tout élément fourni par le client reste sa propriété.
2. Tout élément modifié par l'agence et fourni par le client est la propriété du client en ce qui concerne l'élément de départ et la propriété de l'agence en ce qui concerne les modifications s'il s'agit d'éléments de programmation technique.
3. La cession des droits d'utilisation et de diffusion des créations réalisées par l'agence s'effectue à encaissement de la facture de solde. Les droits d'utilisation et de diffusion des fichiers sources contenant la création brute sont cédés pour 99 ans, sans réserve d'espace et de destination.
4. Les droits d'utilisation des éléments que l'agence n'a pas réalisés ne peuvent pas être cédés pour une autre destination que le projet concerné par la prestation.

ART. 9 : Responsabilité du client

Le client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir l'agence de tout changement concernant les données fournies. Il sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides pendant la durée de l'accompagnement.

Le client dispose d'une totale liberté quant au contenu de son espace web, dans la mesure où il est conforme aux lois et règlements en vigueur, respectant les copyrights, droits d'auteur et propriété intellectuelle sur les images ou autres fichiers qu'il fournit (le client reste responsable de cette vérification et doit être tenu de fournir les preuves en cas de demande).

L'agence se réserve le droit de refuser un projet dont le contenu lui semble choquant ou contraire aux lois, règles, règlements en vigueur.

L'agence dégage toute responsabilité dans le cas de modifications ultérieures de la part du client du contenu des pages créées, une fois le projet livré.

Si la structure du site permet de recueillir des données personnelles ainsi que des informations privées, le client devra se mettre en conformité avec le règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Le client est pleinement et entièrement responsable du contenu des emails qu'il envoie grâce aux services fournis par l'agence. Le client s'engage expressément à vérifier et à respecter les conditions légales d'utilisation des services de courriers électroniques souscrits en son nom par l'agence auprès des fournisseurs.

Le client est seul responsable de la mise à jour et du contenu de son site web. Il est également responsable des dommages et des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à l'agence et à ses fournisseurs du fait de l'utilisation illégale ou non des serveurs d'hébergement.

Le client s'engage à respecter les dispositions prévues par la CNIL, par la RGPD et plus généralement par la législation française. Le client décharge l'agence de toute responsabilité en ce qui concerne les services ou informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs. En particulier, il sera seul responsable de tout préjudice direct ou indirect matériel ou corporel causé par l'utilisation des services. Il fera sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes. Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'agence serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, il s'engage à indemniser l'agence du préjudice résultant d'une faute de sa part.

Accès aux solutions de gestion des services développées. Les codes et mots de passe nécessaires à l'accès gestionnaire seront transmis au client lors de la publication du site web.

ART. 10 : Responsabilité de la Société Agence Awelty

L'agence s'engage à fournir, dans les délais convenus, la livraison des commandes (les délais diffèrent selon la nature de la commande) et s'engage à tout mettre en œuvre en vue de la satisfaction du client, mais décline toute responsabilité en cas de problème technique majeur qui ferait obstacle à la réalisation du contrat (attentats, guerres, catastrophes naturelles, tout cas de force majeure ou cause de rupture prolongée de réseau Internet indépendante de sa volonté).

Toute publication par l'agence est tributaire de la fourniture par le client des informations nécessaires à la réalisation de la prestation. Les modifications significatives, reprises de création, retard dans la prise de décision ou la livraison tardive de documents nécessaires à la création imputables au client repoussent d'autant le délai de livraison établi entre les deux parties. En cas de retard dans les obligations du client au-delà de 6 mois, le projet pourra être réputé abandonné ou faire l'objet d'un nouveau chiffrage.

Documents transmis : en aucun cas l'agence ne pourra être tenue responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés. Le client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement. L'agence se réserve le droit de refuser tout document, texte ou image, contraire à son éthique, aux bonnes mœurs ou non conforme à la législation en vigueur.

Le client déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants :

- l'agence ne peut en aucun cas garantir la protection totale des données circulant sur le web, notamment contre des détournements éventuels de la part d'internautes malveillants et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des problèmes liés à l'hébergement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site web ou à un défaut de paiement par carte bancaire virement bancaire ou chèque pour un site de e-commerce.
- l'agence livre un produit fini répondant aux spécifications du devis. L'agence ne peut en aucun cas garantir que la prestation demandée par le client lui assurera une augmentation de ses ventes, que le travail fourni générera automatiquement des visites sur le site... L'agence ne garantit pas le résultat des référencement de site Internet dans les moteurs de recherche. L'agence n'est donc tenue à ce titre qu'à une obligation de moyens.
- L'agence aura communiqué lors de ses échanges avec le client toutes les informations utiles liées à la prestation, qu'il s'agisse des avantages et des inconvénients de la solution même si celle-ci est demandée par le client. Le client déclare avoir été informé de ces éléments et formule son accord

L'agence ne sera pas tenue responsable en cas de mauvaise manipulation de la part du client et des utilisateurs formés à l'utilisation de l'application.

Hébergement : si le site ou l'application web du client est hébergé par l'agence, le client reconnaît avoir pris connaissance des éléments suivants :

- le contrat d'hébergement souscrit par l'agence pour héberger le site web du client est souscrit pour une disponibilité totale, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et 52 semaines par an,
- ce trafic étant aléatoire, le client déclare parfaitement connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, et notamment la saturation possible du réseau à certaines périodes et accepte les conséquences sur les services, étant entendu que l'obligation de l'agence est une obligation de moyens,
- l'hébergeur pourra interrompre ses services pour assurer les réparations et l'entretien du matériel ainsi que la correction des défauts des logiciels, l'agence ne sera pas tenue pour responsable par le client de toute interruption de services due aux fournisseurs,
- lorsque le client décide de son plein gré de changer d'hébergeur, les travaux de migration des fichiers et données pourront être assumés par l'agence moyennant rémunération, l'agence n'assurera cependant pas l'intégration de ces données dans la solution retenue par le client. Dans le cadre des projets développés via des solutions propriétaires, le client reconnaît qu'il ne pourra récupérer que les données stockées et pas les services.,
- lorsque le client décide de changer d'hébergeur, il est tenu d'en informer l'agence 1 mois minimum avant la date de migration, sans information, l'agence continuera à facturer les services extérieurs aux conditions prévues, par ailleurs aucun abonnement annuel ne pourra faire l'objet de remboursement si le service est interrompu avant la date anniversaire.

Noms de domaine : Le client est propriétaire du nom de domaine réservé pour en son nom, l'agence n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage. Les conditions générales de vente de ces organismes s'appliquent donc. Le client reconnaît déposer et utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits légaux des tiers. Le client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité l'agence, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, y compris honoraires légaux raisonnables, découlant de ou en rapport avec l'enregistrement du nom de domaine du client ou de l'utilisation par le client du nom de domaine. Le transfert technique du nom de domaine du client vers un autre organisme de nommage et d'hébergement sera facturé forfaitairement à un prix indiqué dans le bon de commande.

ART. 11 : Garanties et maintenance

Les services numériques développés pour le compte du client sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception. Le vice de fonctionnement doit apparaître dans une période de 3 mois, selon notre garantie (hors précision sur le devis ou la note de cadrage).

La garantie est exclue en cas de défaut d'entretien, d'utilisation anormale du produit compte tenu des normes applicables à la technologie considérée, de modification ou d'intervention quelconque par des tiers. La garantie ne s'exercera que sur le produit effectif cité sur le devis signé par le client et dans le respect du schéma fonctionnel ou du cahier de spécification validés.

La maintenance évolutive (modification d'une fonctionnalité après un développement conforme au schéma fonctionnel) est facturée sur la base d'un devis.

La maintenance des services externes est intégrée dans l'abonnement à ces services. En particulier, le coût d'abonnement aux serveurs intègre la maintenance et les mises à jour.

Cas particulier des applications mobiles : Certaines mises à jour des OS des smartphones peuvent perturber le fonctionnement de l'application, même si le risque est limité par nos choix de technologie.

Si des perturbations de ce type apparaissent, l'agence réaliserait une analyse des correctifs à apporter pour évaluer le temps à passer pour assurer la continuité de service. Au-delà d'une demi-journée d'intervention, le temps passé vous serait facturé prévu dans le devis et la note de cadrage.

ART. 12 : Rupture du contrat

De plein droit. En cas de non-paiement à l'échéance, ou de non-respect par le client de l'une quelconque de ses obligations, et 8 jours après une mise en demeure restée sans effet, l'agence pourra, si bon lui semble, résilier le contrat de vente, les acomptes éventuellement versés demeurant alors sa propriété à titre d'indemnité forfaitaire sans préjudice de toute autre indemnité.

Volontaire. En cas de rupture du contrat avant son terme par l'agence ou par le client, le client s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués.

L'ensemble des droits d'auteurs, le code, les maquettes, les projets refusés et plus largement toutes les œuvres originales restent la propriété exclusive et entière de l'agence, à l'exception des données fournies par le client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par l'agence ne sauraient dès lors être revendiqués par le client sans une contribution financière.

ART. 13 : Offres et tarifs

1. Les tarifs sont établis au cas par cas et mentionnés au jour du devis.
2. Les conditions tarifaires des offres dites promotionnelles et signalées comme telles ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent.
3. L'agence se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les

contrats en cours. Concernant les coûts récurrents (abonnements), les modifications entreraient en vigueur à la date anniversaire des contrats.

4. L'agence se réserve le droit de répercuter sans préavis sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux et taxes existantes.

ART. 14 : Mode de paiement

Le règlement de la facture s'effectuera selon les caractéristiques du projet, et par défaut dans les conditions présentées à l'article 4.

Toute somme non réglée dans les délais et après deux rappels par courrier simple ou email, tout retard de paiement ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le client entraînera des pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculées sur le montant de la totalité des sommes dues, qui seront exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire, conformément à la loi (cf. Art. L.441-6 al. 2 du Code de commerce modifié par la loi du 15 mai 2011).

Le client ne pourra demander une indemnité à l'agence du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

Le paiement se fait par virement, chèque ou carte bancaire (paiement de la facture en ligne).

ART. 15 : Réclamations

Toute réclamation de quelque ordre que ce soit, pour être valable, devra parvenir au siège social de l'agence :

SARL Agence AWELTY
19 rue Larmartine
80000 AMIENS
France

par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours qui suivent la réception des factures.

Passé ce délai, les travaux et leurs conditions d'exécution ou de règlement sont considérés comme définitivement acceptés.

ART. 16 : Loi applicable, attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de litige, les tribunaux d'AMIENS seront compétents.

Pour l'exécution du présent contrat, les parties élisent respectivement domicile, l'agence à l'adresse suivante : SARL Agence AWELTY, 19 rue Lamartine, 80000 AMIENS, France, le client à l'adresse indiquée par ses soins lors de la signature du bon de commande.

BEWEST HOSTING

Conditions Générales de ventes

ARTICLE 0 : DEFINITIONS

Contrat : Ensemble des documents contractuels composé des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que tous les autres documents faisant référence aux conditions générales.

LE PRESTATAIRE : l'exécutant de l'offre de services, en l'occurrence la société BEWEST.

LE CLIENT: Personne, physique ou morale, signataire de l'offre d'hébergement, et des Conditions Générales de Vente, titulaire du contrat. Le CLIENT reconnaît être en totale connaissance par la lecture des présentes de nos conditions d'hébergement. Si le CLIENT désigné est une personne morale dont le signataire aux présentes n'est pas mandataire social, ni habilité à, le signataire personne physique assumera à sa charge seule le contrat.

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE BEWEST

1.1 - Les présentes Conditions Générales de Vente de BEWEST sont applicables à toutes fournitures et prestations de l'offre d'hébergement. Toute clause contraire posée par LE CLIENT sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la société BEWEST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

1.2 - Aucune des clauses des présentes Conditions Générales de Vente, si elle est non appliquée, ne pourra être interprétée ou opposée comme valant renonciation par BEWEST à se prévaloir ultérieurement de la dite ou les desdites conditions.

ARTICLE 2 : OBJET

2.1 - Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles la Société BEWEST s'engage vis à vis du CLIENT.

2.2 - L'offre d'hébergement présent sur le site "BEWEST.FR " détaillent les différentes options d'abonnement en vue de la préparation par BEWEST , de la solution choisie par LE CLIENT. Toute modification des options d'abonnement au service par LE CLIENT fera l'objet d'un avenant écrit, et transmis au Service Gestion Commerciale de BEWEST.

ARTICLE 3 : MOYENS

3.1 - Le SITE DU CLIENT est accessible par le grand public par le réseau Internet.

3.2 - BEWEST fournit au CLIENT un espace disque sur un ou plusieurs serveurs physiques ou virtuelle selon la commande. BEWEST met à la disposition du CLIENT, une assistance technique par Email;

l'adresse à utiliser pour l'Assistance Technique est : support@bewest.fr

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

4.1 - BEWEST s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. En conséquence, BEWEST s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sans qu'elle puisse le garantir pour autant compte tenu de la nature du réseau.

4.2 - BEWEST garantit une disponibilité du serveur où se trouve le site du CLIENT supérieure ou égale à 99.5 % de chaque période mensuelle, en dehors d'un éventuel temps de maintenance planifiée avec le client final suivant le paragraphe 6.1, et hors cas de force majeure. Au cas où la disponibilité du serveur est inférieure à celle précisée ci-dessus, le taux de pénalité suivant sera appliqué à la Redevance de la période de référence :

ARTICLE 5 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

LE CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de BEWEST toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE BEWEST.

Il s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. BEWEST s'engage à :

6.1 - Assurer l'accès au serveur 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, BEWEST se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Le CLIENT sera informé dans la mesure du possible dans un délai raisonnable en précisant la nature et de la durée de l'intervention, afin que LE CLIENT prenne ses dispositions.

6.2 - Intervenir rapidement en cas d'incident.

6.3 - Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils et veiller à la compétence de ses équipes en mettant en oeuvre une formation permanente pour son personnel.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DE BEWEST

7.1 - BEWEST s'engage à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection matérielle des données et programmes que LE CLIENT lui aura confiés.

7.2 - La responsabilité de la société BEWEST ne sera pas engagée dans les cas ci-après :

Détérioration de l'application du fait du CLIENT et/ou non-respect des conseils donnés,
Mauvaise utilisation des terminaux par LE CLIENT ou par sa CLIENTELE.

Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au CLIENT.

7.3 - La Société ne pourra être jugée responsable du non-respect par le CLIENT des règles, lois et obligations d'ordre public et de bonnes moeurs nationales et internationales.

7.4 - La Société BEWEST s'engage à respecter la protection du droit d'auteur de son CLIENT.

7.5 - Du fait des caractéristiques de l'Internet, que LE CLIENT déclare parfaitement connaître, la Société BEWEST ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers notamment les fichiers d'adresses mais aussi le son, le texte, les images, les éléments de forme, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit. o les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour LE CLIENT.

-La Société BEWEST ne peut en effet être tenu responsable de cette gestion qui incombe au CLIENT. les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par la Société BEWEST, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de CLIENTS (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels LE CLIENT sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre LE CLIENT par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

7.6 - La responsabilité de la Société BEWEST ne sera pas engagée dans le cas où des intrusions malveillantes de tiers sur le site du CLIENT se produiraient si les mesures de sécurité mises en place par la Société BEWEST sont cohérentes.

7.7 - En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de la Société BEWEST, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par LE CLIENT à la Société BEWEST et/ou facturées au CLIENT par la Société BEWEST et/ou au montant des sommes correspondant aux prix des formules de service à service à hébergeur et des options, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de BEWEST a été retenue.

7.8 - la Société BEWEST s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au CLIENT, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

7.9 - la Société BEWEST ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, BEWEST informe LE CLIENT que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

7.10 - Tout le personnel de la Société BEWEST est engagé vis à vis de la société par contrat de travail, lequel stipule une clause de confidentialité et une clause de non divulgation.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

8.1 - LE CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins.

8.2 - Le CLIENT est responsable des sites Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

8.3 - LE CLIENT s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques.

8.4 - Le non-respect par LE CLIENT des points visés ci-dessus notamment, ou la diffusion de tout contenu susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour la Société BEWEST d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat du CLIENT, sans que celui-ci puisse prétendre à des dommages-intérêts. Dans ces hypothèses, LE CLIENT s'engage à payer les sommes restantes dues au jour de la résiliation.

ARTICLE 9 : DUREE DU CONTRAT 9.1

- Le contrat est conclu sans engagement avec un préavis de 3 mois. Le client pourra signifier son désir de suspendre la collaboration par un courrier recommandé au support commercial. La date de fin de contrat sera ainsi calculée et transmise au client.

ARTICLE 10 : PRIX ET FACTURATION

10.1 - Tous les prix s'entendent hors taxes et sont payables en Euros uniquement.

10.2 - Le prix est fixé pour une période de 12 mois minimum.

10.3 - Pendant la période de 12 mois, le prix ne peut être révisé. Saut accord avec le client pour le passage par exemple à une offre supérieure

10.4 - Les factures sont payables d'avance pour la période à échoir. Tous droits et taxes applicables à ces prix seront facturés en supplément, à la date de leur mise en vigueur légale.

10.5 - De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par la Société BEWEST de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article résiliation :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par LE CLIENT au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.

- la facturation au CLIENT d'un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, dernier taux publié à la date de facturation, l'intérêt étant du par le seul fait de l'échéance du terme contractuel. L'intérêt est calculé prorata temporis sur la période d'un mois.

- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour la Société BEWEST d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article
- Résiliation.

10.6 - Tout désaccord concernant la facturation, et la nature des services devront être motivés par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans le délai de huit jours à compter de la date d'émission de la facture. En l'absence de lettre Recommandée motivée avec Accusé de Réception, LE CLIENT sera réputé avoir accepté la facturation.

10.7 - En cas de contestation, la totalité des sommes dues, y compris celles correspondant aux prestations contestées, devra être payée aux échéances prévues. Passé ce délai, LE CLIENT sera réputé avoir accepté les décomptes qui lui ont été présentés. Les contestations du CLIENT ne seront alors plus recevables.

ARTICLE 11 : RESILIATION

11.1 - la Société BEWEST ou LE CLIENT, pourra résilier le contrat en respectant un préavis de 3 mois, adressé par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE

12.1 - Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à la Société BEWEST au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de BEWEST, alors la Société BEWEST sera dispensée de ses obligations.

12.2 - Dans ces cas, la Société BEWEST sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement. En cas de Force Majeure, la Société BEWEST devra tenir régulièrement informée le CLIENT des suites, des pronostics de rétablissement.

12.3 - Les obligations nées du présent contrat seront suspendues pendant toute la durée du Cas de Force Majeure.

12.4 - Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

14.1 - Le présent contrat de prestations est soumis à la loi française.

14.2 - Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales De Vente sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille.

ARTICLE 15 : SECRET 15.1

- Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

ARTICLE 16 : CLAUSE RESOLUTOIRE

Il est expressément stipulé qu'à défaut de paiement d'une seule mensualité ou fraction de terme de mensualité, ou accessoires, à son échéance, et un mois après une mise en demeure restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit, si bon semble à la société BEWEST.

Le Client restera dans tous les cas redevable de la totalité du contrat souscrit initialement. Compétence est, en tant que de besoin, attribuée au Magistrat des Référés pour constater le manquement, garantir le jeu de la présente clause et prescrire la résiliation judiciaire du contrat de location de services.